



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

La situation sur le marché du travail valaisan

RAPPORT ANNUEL 2020

*Marché du travail
Main-d'œuvre étrangère
Placement public
Mesures du marché du travail
Collaboration interinstitutionnelle*



TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)	3
2. Organisation du SICT	3
3. Faits marquants de l'Année 2020	4
4. Perspectives et défis 2021	5
5. Observation du marché du travail	6
Evolution du chômage	
Evolution de l'emploi	
Evolution de la conjoncture	
Main-d'œuvre étrangère	
Travail intérimaire	
6. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de Réduction de l'horaire de travail (RHT) – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
7. Informations complémentaires	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:
Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le but de ne pas alourdir le texte.

1. OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

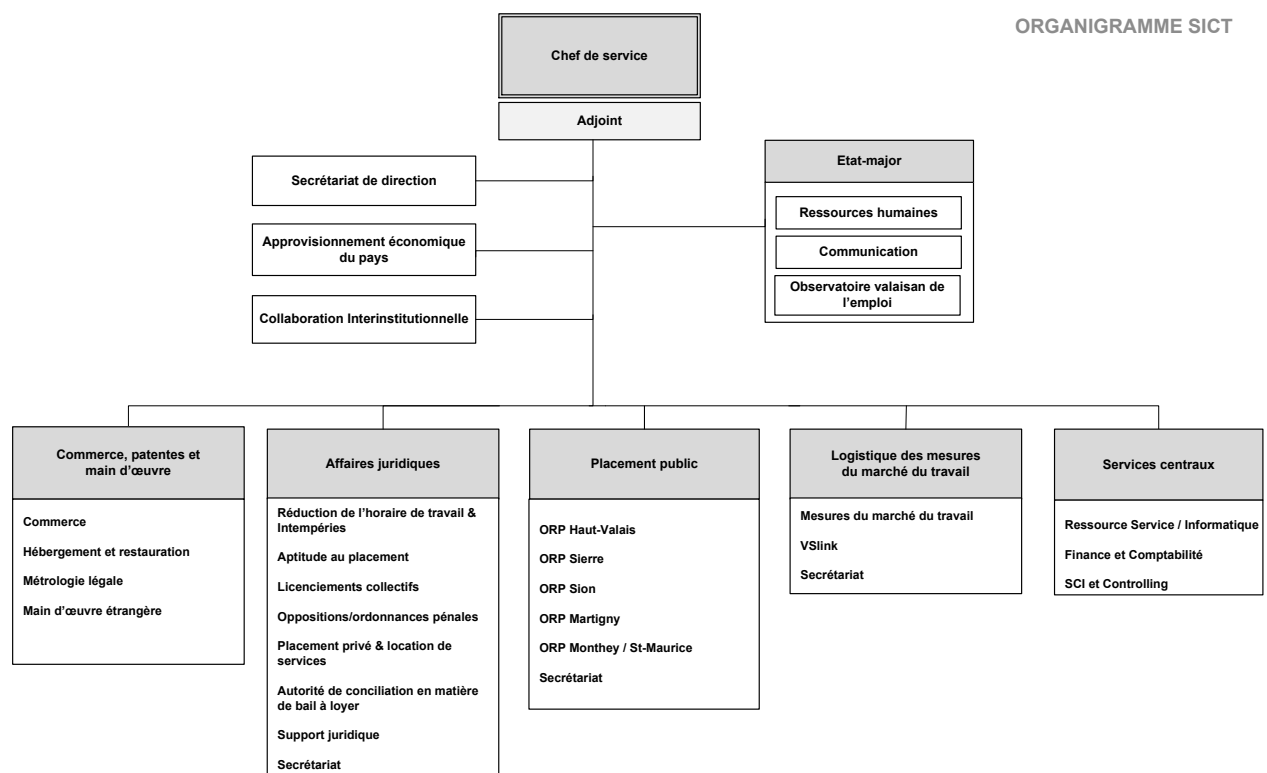
Objectifs politiques : « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales.
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (Assurance-chômage AC - Assurance-Invalidité AI - Aide sociale - Formation professionnelle - Addiction VS - SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

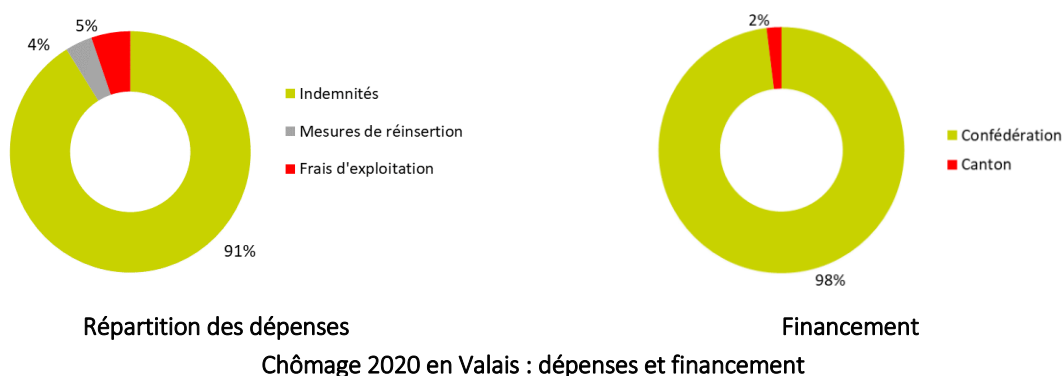
2. ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL



3. L'ANNÉE 2020 EN BREF

		Différence annuelle	
-3.5%	baisse du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
3.7%	taux de chômage cantonal	+1.0 pt	
6'658	personnes inscrites au chômage en moyenne mensuelle	+1'807	+37.3%
81'220	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	+14'818	+22.3%
10'111	participants à une mesure fédérale de réinsertion	-502	-4.7%
26'093	nouvelles inscriptions au chômage	+3'572	+15.9%
100	situations annoncées au bureau CII	-64	-39%
1'015	oppositions déposées auprès du SICT	+568	+127.1%

Chômage 2020 en Valais : récapitulation des dépenses et financement



Faits Marquants de l'Année 2020

COVID-19

Pour le SICT, l'année 2020 se résume prioritairement en cinq lettres et deux chiffres : COVID-19. Depuis le mois de mars, la quasi-totalité de l'activité du SICT s'est articulée autour des conséquences économiques de la crise sanitaire. Ce sont par milliers que les demandes d'indemnités RHT ont afflué vers le SICT, ce sont par centaines que les demandeurs d'emploi se sont inscrits auprès des ORP. Le SICT, grâce à l'engagement sans faille de l'ensemble de ses collaborateurs, a assuré d'une part le traitement des dossiers RHT, mais également la prise en charge des demandeurs d'emploi, parfois dans des conditions difficiles.

Évidemment, le choc pour les entreprises fut d'une violence inouïe et après une première phase où nous pensions retrouver un semblant de normalité à l'été 2020, nous avons compris, avec la deuxième vague du début de l'automne, que l'économie allait souffrir durablement de cette situation. Le SICT aura contribué à limiter les conséquences de la crise en

permettant à des milliers d'entreprises d'accéder aux RHT.

Soutien aux indépendants et aux patrons-salariés. Conscient des lacunes du système d'aides prévues par la Confédération au début de la pandémie, le Conseil d'Etat a rapidement proposé différentes mesures de soutien complémentaires.

Le Conseil d'Etat a décidé d'une indemnité mensuelle d'un montant maximum de 4'410 francs pour les indépendants qui n'ont pas dû cesser leur activité, mais dont les revenus ont fortement baissé en raison de la pandémie de coronavirus.

Le Conseil d'Etat a également décidé que le forfait de 3'320 francs accordé par le Conseil fédéral aux salariés qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur dans leur entreprise soit augmenté jusqu'à un montant de 5'880 francs.

Projet COVID-Angel. Dans le but d'assurer l'ouverture des remontées mécaniques - colonne vertébrale du

tourisme - et de garantir le bon déroulement de la saison d'hiver 2020-2021, le SICT a négocié un partenariat avec l'Association des Remontées Mécaniques du Valais (RMV). Baptisé « COVID-Angel », ce projet visait à renforcer la prévention sur les pistes de ski et à faciliter le respect et l'application stricts des concepts de prévention sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Les « observateurs-informateurs » engagés par les RMV étaient responsables de la diffusion des messages d'information et de prévention. Ils avaient

pour mission de faciliter l'organisation des flux de personnes entre les parkings et les remontées mécaniques, ainsi que de gérer les files d'attente aux arrêts de bus, au départ des remontées mécaniques et sur les pistes de ski. Ce projet visait la (ré)insertion de personnes en recherche d'emploi par le biais d'un contrat de travail à durée déterminée auprès des sociétés de remontées mécaniques valaisannes. Ce projet était financé à hauteur de 60% par le Fonds cantonal de l'emploi et 40% par les sociétés de remontées mécaniques valaisannes.

4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2021

COVID-19, la suite

L'économie souffre, le marché du travail aussi. Cette maxime accompagnera l'activité du SICT tout au long de l'année 2021. Le SICT vivra à nouveau au rythme des annonces du Conseil Fédéral. Si la situation épidémiologique permet une réouverture progressive des activités, alors un rebond de l'activité économique est attendu. Cela permettra sans doute à notre marché du travail de retrouver une certaine

vigueur, même si le niveau de fin 2019 ne pourra pas être atteint avant plusieurs années.

Dans ce cadre, le traitement des dossiers de RHT restera une priorité absolue du SICT pour 2021, en espérant pouvoir progressivement réorienter les équipes vers certaines tâches quelque peu mises en suspens ces derniers mois.

Brexit

Le Brexit constitue également un défi pour les personnes en charge des permis de travail. En effet, pour de nombreuses entreprises et notamment dans le secteur touristique, il est particulièrement difficile de s'adapter à la nouvelle réalité de nos relations

avec le Royaume-Uni, comme par exemple, la fin de la libre circulation des personnes. Dans ce contexte, le SICT restera attentif aux besoins des employeurs tout en leur expliquant les nouvelles règles plus restrictives.

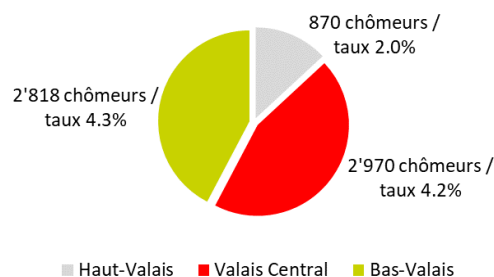
Obligation d'annoncer les postes vacants

L'obligation d'annoncer les postes vacants prendra tout son sens et permettra aux demandeurs d'emploi d'avoir un « coup d'avance » dans les secteurs concernés. Les employeurs, en respectant cette obligation et en jouant le jeu de cette procédure, se verront proposer des dossiers de qualité par les répondants entreprise des différents ORP.

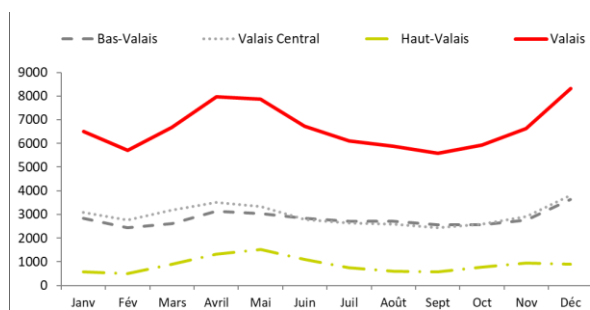
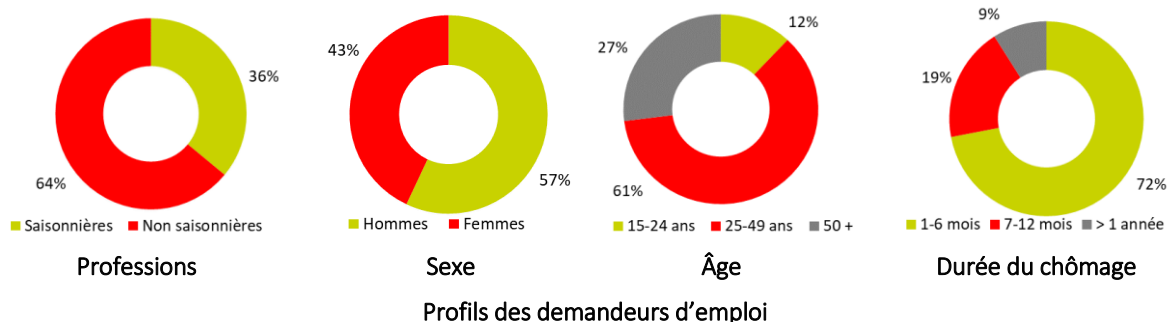
5. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Évolution du chômage

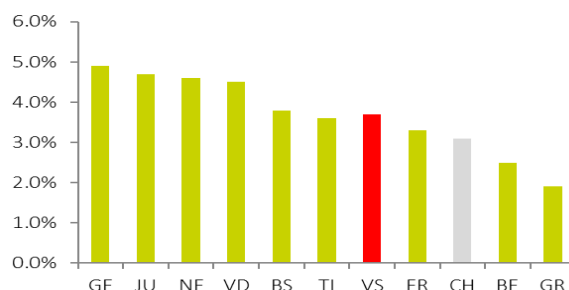
	2020	Diff. annuelle
Taux de chômage Suisse	3.1%	+0.8pt
Taux de chômage Valais	3.7%	+1.0 pt
Nombre de chômeurs Suisse	145'720	+38'788
Nombre de chômeurs Valais	6'658	+1'807
	2021	
Prévision taux de chômage CH	3.3%	+0.2 pt
Prévision taux de chômage VS	3.7%	+0.0 pt



Chômage par régions

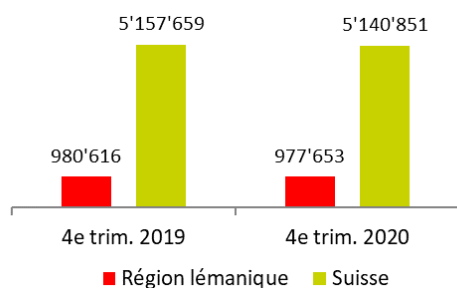


Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

Évolution de l'emploi



Suisse. Le nombre d'emplois en Suisse a diminué de 0.3% au 4^e trimestre 2020 par rapport à 2019 (secteur secondaire -1.2% / secteur tertiaire -0.1%).

Valais. Le PIB valaisan a fortement diminué en 2020 et on estime que l'évolution du nombre d'emplois est restée stable (+0.2%). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une diminution de 0.3% (secteur secondaire +1.5% / secteur tertiaire -0.7%).

Évolution de la conjoncture et perspectives

	2019	2020	Prévision 2021
Évolution du PIB suisse	+1.6%	-3.0%	+3.0%
Évolution du PIB valaisan	+1.6%	-3.5%	+3.7%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le **PIB suisse a diminué de 3.0% en 2020**. La contraction de l'économie est due à la pandémie COVID-19.

Pour 2021, **la croissance du PIB est estimée à 3.0%, même si le PIB devrait reculer au 1^{er} trimestre**. L'assouplissement des mesures liées au coronavirus devrait engendrer une reprise forte et rapide.

Valais. Selon la Banque cantonale du Valais, le **PIB cantonal a reculé de 3.5%** en 2020. Cette évolution négative est supérieure à la moyenne suisse. Ce résultat s'explique par le fait qu'en Valais, une proportion supérieure à la moyenne suisse des actifs travaille dans les branches les plus touchées par les mesures de confinement et les restrictions à la mobilité internationale.

Pour 2021, si la propagation du virus est maîtrisée, une reprise notable de l'économie et un retour à la croissance est prévu pendant l'été 2021 (+3.7% PIB).

Main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2019	2020	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	10'316	11'007	+691
Ressortissants croates :			
- courte durée (<12 mois, permis L)	74	76	+2
- séjour (5 ans, permis B)	1	2	+1
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	97	38	-59
- autorisations courte durée contingentées	61	60	-1
- autorisations à l'année	42	44	+2
Domaine de l'asile : autorisations	79	52	-27

Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE. Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP). Aussi bien le Brexit (sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne) que la pandémie de COVID-19 ont provoqué une forte incertitude dans le traitement des permis de travail. Le nombre d'annonces pour des activités de moins de 90 jours a néanmoins connu une légère augmentation.

Recrutement de ressortissants croates. Les demandes d'autorisations pour les ressortissants croates, qui sont toujours soumis au régime transitoire (priorité

du marché indigène, contrôle des salaires, contingents) restent stables.

Recrutement dans les pays tiers. Seule la main d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise. La situation sanitaire a impacté de manière notable les activités de courte durée.

Recrutement dans le domaine de l'asile. Les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, soit un accès facilité au marché du travail. Seules les demandes pour les requérants d'asile sont prises en considération.

Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et/ou de location de services.

	2019	2020	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	6'274'424	5'943'718	-5.3%
Nombre de personnes engagées	12'632	11'853	-6.2%

Même en période de pandémie, les entreprises continuent à faire appel à ce type d'engagement, notamment pour des raisons de flexibilité.

Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

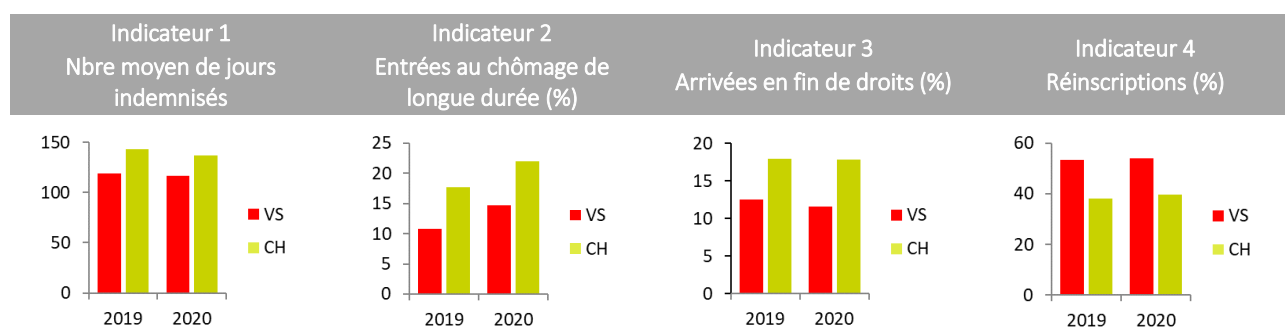
L'OVE a finalisé, sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS), une **enquête concernant le niveau des salaires** auprès des assistant-e-s médicales en 2020.

L'OVE, sur mandat de la Direction du SICT, a également débuté une enquête auprès des grandes entreprises valaisannes, dans le but d'évaluer les perspectives de ce secteur.

6. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2019-2020

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO. Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour

les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions, liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2019	2020	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 118.7 ; +21.1%)	93	122.2	+31.4%
Inscriptions au chômage	22'521	26'093	+15.9%
Entretiens de conseil et de contrôle	66'437	81'220	+22.3%
Participants aux journées d'information	6'834	3'399	-50.3%
Acquisition de places vacantes	17'286	16'984	-1.7%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'899	1'318	-30.6%

Activités au service des demandeurs d'emploi

Après 3 ans consécutifs de baisse, la moyenne annuelle de dossiers suivis par Conseiller en Personnel (CP) a fortement augmenté, à la suite de la crise COVID-19, pour s'établir à 122.2 dossiers/CP. Ce chiffre est à nouveau supérieur à la moyenne nationale (+8.5%). En outre, le nombre d'inscriptions au chômage a également très fortement augmenté par rapport à 2019, de l'ordre de +15.9%. Les variations sont importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (février : 1'422) et celui où il est le plus élevé (décembre :

3'809), en raison de la saisonnalité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme.

Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur la hausse du nombre de Demandeurs d'Emploi, avec une augmentation de +22.3% par rapport à 2019. Enfin, le nombre de participants aux Journées d'Information a lui très fortement diminué en 2020 (-50.3%), dû à l'annulation de celles-ci durant plusieurs mois, suite aux mesures du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat (limitation du nombre de personnes dans un lieu donné).

Activités au service des entreprises

Forum Emploi Valais. Les 2 éditions prévues en 2020 pour les entreprises du secteur industriel ont malheureusement été annulées dû à la crise COVID-19. Celles-ci seront reportées en 2021 pour autant que la situation sanitaire permette leur organisation.

Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2019	Décisions 2020	Diff. annuelle
Cours	5'797	5'796	0.0%
Entreprises de pratique commerciale (EPC)	314	326	+3.8%
Stages de formation (SF)	1'552	1'278	-17.7%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	1'976	1'734	-12.2%
Semestres de motivation (SEMO)	629	712	+13.2%
Stages professionnels (SP)	65	54	-16.9%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	154	144	-6.5%
Allocations de formation (AFO)	5	7	40.0%
Contributions aux frais de déplacement et de séjour (PESE)	42	30	-28.6%
Soutien d'une activité indépendante (SAI)	79	30	-62.0%
Total	10'613	10'111	-4.7%

Utilisation des mesures. Le recours à l'ensemble des mesures du marché du travail (MMT) 2020 a enregistré une baisse de 4,7% par rapport à 2019.

Malgré la pandémie de COVID-19, combinée à une activation plus difficile en raison des mesures sanitaires et de la fermeture des organisateurs de mesures, les mesures ont continué à être bien utilisées. L'élargissement de l'offre en ligne a contribué à limiter la baisse d'utilisation des mesures. L'accès au marché du travail rendu plus difficile pour les demandeurs d'emploi se traduit surtout par une diminution des mesures dans les entreprises. En raison de la situation liée à la COVID-19, les demandeurs d'emploi se sont notamment vu proposer moins de places de stages.

Les mesures du marché du travail face à la pandémie.

A la suite de la fermeture des mesures du marché du travail (MMT) imposée en mars 2020 en raison de la COVID-19, la section Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a rapidement mobilisé les organisateurs régionaux afin de mettre en place une offre de mesures en ligne, ceci afin de permettre aux ORP de maintenir un suivi et une activation, même restreints, des demandeurs d'emploi.

Les efforts communs ont permis de poursuivre une vingtaine de mesures à distance notamment de formation, mais aussi d'emploi dans les situations où le télétravail s'y prêtait (cours de langues, programme de base, SEMO, EPC, etc.). Les premières mesures ont pu être proposées dès le 01.04.2020, puis tout au long de l'année de nouveaux modules online ont été ajoutés.

L'offre de mesures en ligne a été maintenue et le sera encore tant que les conditions sanitaires ne seront

pas jugées optimales pour une reprise « normale » du dispositif. Dans ce sens, nous pouvons proposer un suivi aux personnes vulnérables ou placées en quarantaine, tout en garantissant le respect de la limitation de rassemblement.

Sur le moyen/long terme, la pandémie a accéléré les démarches de modernisation de l'offre pour intégrer des modules à distance de manière durable et proposer du suivi mixte (suivi en présentiel et à distance). Ces nouvelles formules permettent aux demandeurs d'emploi de mieux appréhender l'utilisation des outils informatiques et favorisent la combinaison d'une activité en gain intermédiaire en plus du suivi d'une MMT.

Respect des normes sanitaires et de la protection des données.

Dès la réouverture en juin 2020 des MMT, les organisateurs ont tout mis en œuvre afin de garantir la sécurité des participants et des collaborateurs au sein de leur structure en élaborant des plans de protection stricts. Le SICT a même imposé des mesures sanitaires supplémentaires pour limiter au maximum la formation de clusters.

Le SICT a aussi nommé, dès le début de la crise, un répondant santé/sécurité qui a approuvé chaque plan de protection et effectué des contrôles rigoureux sur place.

En parallèle, avec l'introduction des nouvelles MMT à distance, le SICT devait garantir le strict respect de la protection des données des assurés. Ainsi, la LMMT a été extrêmement attentive à ce point dans le processus de validation du dispositif à distance et a demandé aux prestataires d'utiliser uniquement des plateformes hébergées en Suisse parmi une liste définie et validée par les Services centraux du SICT.

Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi FCE)	Décisions 2019	Décisions 2020	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	258	185	-28.3%
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	15	7	-53.3%
Total	273	192	-29.7

Utilisation des mesures. La pandémie de Covid-19 a également influencé l'utilisation des mesures cantonales de réinsertion. En effet, la prolongation des délais-cadres des demandeurs d'emploi concernés avant l'arrivée en fin de droits a eu un impact sur le taux d'occupation des mesures cantonales.

VSlink

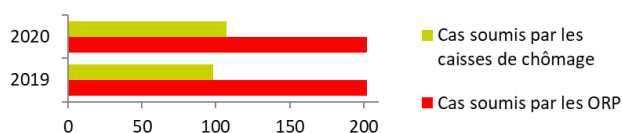
Durant l'année 2020, VSlink a aussi été confrontée au défi majeur de la pandémie COVID-19. Malgré une continuité et une présence sur le site internet, toutes les représentations ont dû être annulées, notamment le Forum des étudiants en février, le Salon des Diplômés à Berne en mars et le Salon des Diplômés Suisses en novembre, qui s'est tenu en version online.

Ce taux d'utilisation bas ne doit cependant pas minimiser l'importance des mesures cantonales de réinsertion pour les chômeurs en fin de droits concernés. 43% des personnes qui participaient à une mesure en entreprise et 62% de celles qui participaient aux programmes de qualification n'étaient plus inscrites au chômage dans les ORP à l'issue des mesures.

Malgré une augmentation des nouvelles entreprises inscrites, la crise sanitaire a eu un impact direct sur la notoriété et la visibilité de VSlink. Ces problématiques se traduisent par une diminution des annonces de postes vacants, sauf dans l'industrie pharmaceutique, ainsi que par une baisse d'environ 20% de visiteurs et de sessions sur le site internet.

Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

Examen de l'aptitude au placement



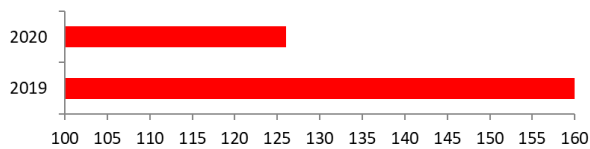
Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 309 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2020, contre 300 en 2019.

Procédures d'opposition

Oppositions selon les domaines		
Sanctions	427	42.1%
Aptitude au placement	49	4.8%
Exportation des prestations	22	2.2%
Mesures du marché du travail	14	1.4%
Mesures cantonales	9	0.9%
RHT/Intempéries	491	48.4%
Demandes de remise	3	0.3%

La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'obtenir un nouvel examen de son dossier avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (42%) et, du fait de la pandémie, contre les décisions de refus en matière de RHT (48%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 610 oppositions traitées, seules 78 ont été admises ou partiellement admises.

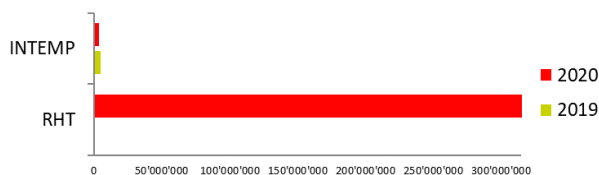
Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré.

En 2020, 126 dossiers de ce type ont été ouverts et 8 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries INTEMP

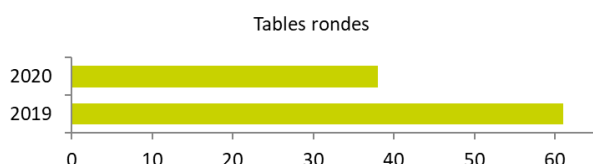
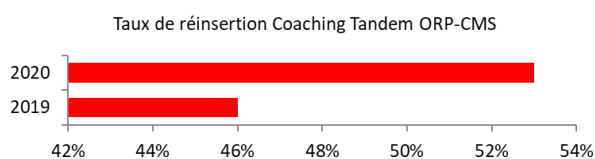
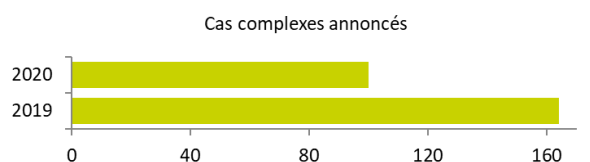


Le recours à l'**indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)** a explosé en 2020, du fait de la pandémie COVID-19.

L'**indemnité en cas d'intempéries (INTEMP)** est utilisée par le secteur de la construction. Le recours à cette indemnité est tributaire avant tout de la rigueur de l'hiver en début d'année.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.



En raison des mesures sanitaires imposées en 2020, les activités structurelles et de gestion de la CII Valais ont subi un net ralentissement. Le nombre de situations suivies en réseau reste toutefois important : 2'695 personnes ont été suivies simultanément par au moins deux dispositifs partenaires.

100 situations complexes ont été annoncées au Bureau de la CII dont 28 de jeunes en grande difficulté. Les directions ont mené une réflexion en vue d'étoffer le panel des prestations CII par la mesure case management. Dans le but de contrer la perte d'efficacité due au manque de suivi de certains assurés à la sortie d'une mesure CII, un case manager spécialisé reprendra la gestion du cas complexe sur la base d'un cadre méthodologique qui se veut systématique et transversal aux institutions.

Les deux régions linguistiques ont pu organiser deux journées de formation en présentiel à la CII pour les collaborateurs nouvellement engagés en Valais dans le réseau des assurances sociales.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2020		2019	Différence	
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
Total frais d'exploitation	33'606'455	33'545'667	60'788	30'510'826	+10.1%
Total MMT fédérales	20'471'961	20'471'961		25'328'093	-19.2%
Total MMT cantonales	2'942'626		2'942'626	4'303'329	-36.6%
Total mesures marché du travail	23'414'587	20'471'961	2'942'626	29'631'422	-21.0%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	0		0	127'657	-100%
Indemnités journalières	265'063'793	265'063'793		207'085'279	+28.0%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	315'494'385	315'494'385		774'220	+40650.0%
Indemnités intempéries (INTEMP)	3'559'806	3'559'806		4'442'365	-19.9%
Indemnités insolvabilité	597'212	597'212		2'889'931	-79.3%
Total indemnités	584'715'197	584'715'197		215'191'795	+171.7%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-9'450'000	9'450'000		+18.1%
TOTAL	641'736'238	629'282'824	12'453'414	275'461'700	+133.0%
Nombre moyen de chômeurs en Valais			6'658	4'851	+37.3%
Taux de chômage moyen en Valais			3.7%	2.7%	+1.0 pt

Chômage 2020 en Valais : dépenses et financement

(Situation en mars 2021. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

Publications

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

-> Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

« Coronavirus (COVID-19) – Mesures de soutien en faveur de l'économie, 20 mars 2020

« Horaires d'ouverture des magasins – Mise en consultation de l'avant-projet de révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM) », 4 décembre 2020

« Projet « COVID-Angel » - Partenariat entre l'Etat du Valais et les remontées mécaniques valaisannes pour la saison d'hiver 2020-2021 », 10 décembre 2020

Interventions parlementaires

Postulat urgent 2020.06.096, Pierre Contat UDC, COVID-19 et RHT : « Intervention du Conseil d'Etat à Berne pour corriger une injustice ! »

Interpellation urgente 2020.06.116, Christophe Claivaz PLR, « Sociétés valaisannes de musique et de chants : pas de concerts, pas de répétitions, pas de festivals, et maintenant... pas de RHT pour leurs directeurs professionnels ! »

Dringliches Postulat 2020.06.145, Michael Graber SVPO, « COVID-19 Sofortmassnahme für Gewerbe und Tourismus: Ladenöffnungszeiten liberalisieren».

Postulat 2020.03.082, Aron Pfammatter und Urs Juon CVPO, « Autonomie des communes en matière d'ouverture des magasins ».

Schriftliche Anfrage 2020.12.429, David Volken, Rainer Studer, Juon Urs und Aron Pfammatter CVPO, « Hohe Auslandabhängigkeit von Grundversorgungsgütern».

Postulat urgent 2020.12.406, Jérôme Desmeules UDC, « Mesures COVID dans la restauration : différencier les situations ».

Postulat 3.0503, Thomas Birbaum et Sébastien Rey PLR, « Bulletin officiel : laisser la liberté au cafetier-restaurateur ».

Schriftliche Anfrage 2020.11.377, Guido Walker CVPO, « Wie schätzt der Staatsrat die Machbarkeit einer Ergänzungsleistung II 50+ ein? ».

Postulat urgent 2020.06.103, Zthomas Birbaum PLR, « Prolonger le délai pour déposer la demande d'aide cantonale spéciale Covid »

Dringliches Postulat 2020.06.140, Diego Clausen CSPO, « Kurzarbeitsentschädigungen für Musikdiregenten/-innen und Chorleiter/-innen».

Postulat urgent 2020.09.271, Nathalie Cretton les Verts, « La publicité des boissons alcoolisées a-t-elle un impact auprès de nos jeunes ? ».

Postulat urgent 2020.12.380, Julien Dubuis PLR, « Cafetiers, restaurateurs, voilà venu le temps de la double peine !!! ».

Postulat urgent 2020.12.397, Sébastien Nendaz AdG/LA, « COVID-19 : des mesures de soutien incomplètes et tardives ».

Motion urgente 2020.12.404, Jérôme Desmeules UDC, « Mesures COVID dans la restauration : Fermeture à 23h ».

Question écrite 2020.11.374, Sonia Tauss-Cornut PLR, « Quels sont les critères pour l'octroi des RHT pour les offices du tourisme ? »

Adresses utiles

Service de l'industrie, du commerce et du travail,
Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict,
☎ 027 606 73 10, sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,
☎ 027 606 94 50, ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,
☎ 027 606 94 00, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion,
☎ 027 606 93 00, orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny,
☎ 027 606 92 21, orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2,
☎ 027 606 92 50, orpmonthey@admin.vs.ch

Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av.
du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/cij,
☎ 027 606 73 10, anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Abréviations

AC	Assurance-chômage	OFS	Office fédéral de la statistique
AELE	Association européenne de libre-échange	ORP	Office régional de placement
AFO	Allocation de formation	ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
AI	Assurance-invalidité	OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
AIT	Allocation d'initiation au travail	PESE	Contribution aux frais de déplacement et de séjour
AITc	Allocation cantonale d'initiation au travail	PET	Programme d'emploi temporaire
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	PIB	Produit intérieur brut
CII	Collaboration interinstitutionnelle	PQF	Programme cantonal de qualification
CP	Conseiller en Personnel	RHT	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
CTVS	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	RMV	Remontées mécaniques du Valais
EPC	Entreprise de pratique commerciale	SAI	Soutien d'une activité indépendante
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries	SEMO	Semestre de motivation
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité	SF	Stage de formation
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs	SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail	SP	Stage professionnel
MMT	Mesure du marché du travail	UE	Union Européenne